



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93214

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la disparition programmée de l'enseignement des langues anciennes dans les collèges. En effet, aux termes de la réforme des collèges, ces enseignements doivent être réduits et partiellement remplacés par des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dont l'une des thématiques a pour nom « Langues et cultures de l'Antiquité ». Or cet EPI ne compense pas exactement les horaires en moins consacrés à l'étude du latin et du grec. Par ailleurs, la mise en place des EPI s'avère plus difficile que prévue par le ministère, en particulier la thématique « Langues et cultures de l'Antiquité ». Aussi, il lui demande de lui confirmer que les collégiens bénéficieront dès la rentrée 2016 du même nombre d'heures de pratique des langues anciennes qu'avant la réforme. Il lui demande également de lui préciser quels moyens elle compte mettre en œuvre pour assurer la mise en place des EPI, en particulier l'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité », et notamment les mécanismes pour assurer la coordination des enseignants concernés par les EPI.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93214

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1421

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)